

Authezat ●

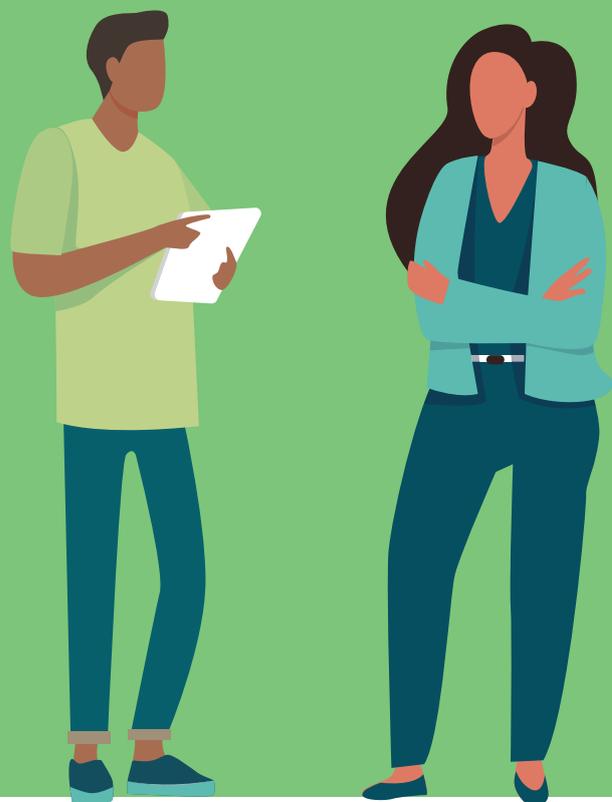
Rivière Allier

## Aménagement du secteur sud

entre Authezat et Brassac-les-Mines

Dossier de concertation publique - 2023

Issoire ●



Brassac-les-Mines ●

## LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES



### 1 OUVRAGE

inscrit aux Monuments Historiques  
- pont suspendu de Parentignat -  
budget de 2,4 M€ TTC  
(valeur 2019)



### 33 PARTENAIRES

institutionnels et associatifs  
impliqués dans le projet - ainsi  
que 88 exploitants agricoles  
concertés



### 3 PARTENAIRES

financiers en appui du  
Département du Puy-de-Dôme :  
Région Auvergne-Rhône-  
Alpes, Agglo Pays d'Issoire,  
Mond'Arverne Communauté



### 3 MÈTRES

de largeur circulaire - pour tous  
les modes doux, mais aussi pour  
les ayants-droits (exploitants  
agricoles, riverains...)



### 48 KILOMÈTRES

environ - depuis les portes du  
Grand Clermont à Authezat  
jusqu'à Brassac-les-Mines, avant  
de poursuivre en Haute-Loire



### 9 BOÎTES

de curiosité - par le collectif  
d'artistes du Laboratoire  
d'Humanité



### 7 FRANCHISSEMENTS

de la rivière Allier ou de ses  
affluents - pont suspendu de  
Parentignat et pont de Jumeaux  
sur l'Allier, couze Chambon,  
ruisseau de Boissac, couze  
Pavin, Eau Mère et ruisseau des  
Parcelles



### 10 000 000 € TTC

de budget - études, acquisitions  
foncières et travaux (valeur  
2019 - hors pont suspendu de  
Parentignat)



### 12 COMMUNES TRAVERSÉES

Authezat, Montpeyroux, Coudes,  
Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-  
Yvoine, Issoire, Parentignat, Les  
Pradeaux, Nonette-Orsonnette,  
Auzat-la-Combelle, Jumeaux,  
Brassac-les-Mines, ainsi que  
Sainte-Florine en Haute-Loire



**Vous retrouverez le détail des objectifs et des modalités de cette concertation dans le livret « Présentation du projet » joint à ce document.**

## Le cadre réglementaire

Pour réaliser l'aménagement de la Via Allier, le Département doit obtenir diverses autorisations administratives (environnementale, permis d'aménager...) ainsi qu'une déclaration d'utilité publique.

- Une étude d'impact va être menée dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et sera portée à la connaissance du public préalablement à l'autorisation environnementale.
- Une demande de déclaration d'utilité publique, également sous forme de dossier consultable par le public, sera formulée par le Département.

Ces procédures réglementaires donneront lieu à une enquête publique unique (regroupant l'ensemble des procédures) au début de l'année 2024.

## LE TRACÉ



**L'ensemble du tracé vous est détaillé sous forme de carte dans le tiré joint au dossier de concertation.**

**Le tracé est présenté du nord au sud**, en cinq sections qui ont été déterminées au lancement des études de définition : elles correspondent aux points de raccordement à ses extrémités nord et sud pour assurer la continuité de l'itinéraire Via Allier et aux ouvrages de franchissement de l'Allier existants, qui permettaient d'envisager un changement de rive entre deux sections.

Le tracé préférentiel, validé en comité de pilotage fin 2019, a servi de base pour la concertation avec les exploitants agricoles, menée en 2021 et 2022 avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture.

**Ce tracé ainsi que les variantes proposées** par les exploitants ou les communes **ont fait l'objet d'une analyse comparative appuyée** notamment sur les données environnementales. Un partage de cette analyse avec l'ensemble des exploitants agricoles a eu lieu fin 2021 en

présence d'élus du Département et de la Chambre d'Agriculture.

**L'itinéraire chemine à travers des espaces naturels et agricoles plus ou moins proches de la rivière Allier.** Dans ces espaces, le tracé utilise pour l'essentiel des chemins ruraux, des chemins d'exploitation et des sentiers créés par l'usage. Seules quelques jonctions seront à créer pour obtenir une continuité, ainsi que des élargissements de chemins ou de routes départementales. L'itinéraire traverse la plupart des bourgs des communes concernées par le tracé (à l'exception d'Authezat, Montpeyroux, Les Pradeaux et Nonette-Orsonnette).

## L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

- **Environnement et paysages**  
ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), Natura 2000, zones humides, captages d'alimentation en eau potable (AEP)...
- **Risques naturels et technologiques**  
Risque d'inondation par crue de l'Allier ou de ses affluents, risque minier.
- **Études réglementaires**  
Prestataires externes, diagnostic agricole établi par la Chambre d'Agriculture.
- **Approches complémentaires**  
Arpentage du CAUE, cabinet de curiosités du Laboratoire d'Humanité.



## LES SECTIONS

### Section 1 – Authezat – Coudes

**Le tracé débute au niveau du parking du Domaine de Chadieu** qui permet la continuité d'itinéraire avec l'extrémité sud de la partie centrale de la Via Allier, en cours d'aménagement par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Clermont entre Pont-du-Château et Authezat.

Longeant la rivière sur le chemin existant dans les bois, il passe en limite de la commune de

Montpeyroux puis emprunte le quai d'Allier pour entrer dans la partie urbanisée de Coudes.

**En quittant le tracé, le pont suspendu de Coudes**, dédié aux modes doux, permettra d'accéder à l'espace de loisirs en rive droite sur la commune de Parent, complémentaire à celui de Coudes, ainsi qu'à la gare SNCF.



**Points d'intérêt :** domaine de Chadieu, son château et ses dépendances, son centre de loisirs, son parcours d'orientation, son site d'escalade et son accès à la rivière ainsi que Coudes.



### Section 2 – Coudes – Issoire

**Cheminant en voie partagée avec la circulation automobile dans les rues de Coudes**, l'itinéraire franchit la couze Chambon, passe sous l'A75 et s'élève en traversant un quartier résidentiel puis contourne le puy de Margédat en direction de Sauvagnat-Sainte-Marthe.

Après le passage dans le bourg de Sauvagnat-Sainte-Marthe, le tracé contourne le puy Neyrand, traverse Saint-Yvoine et chemine entre les parcelles agricoles surplombant **la descente vers Issoire**.



**Points d'intérêt :** Coudes (histoire de la batellerie sur l'Allier, espace de loisirs en bord de rivière, pont suspendu sur l'Allier, pont de pierre du XIV<sup>e</sup> siècle sur la couze Chambon...), puy de Margédat et puy Neyrand (vues sur le paysage lointain du Sancy et du Forez sur la vallée de l'Allier), Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Issoire.

### Section 3 – Issoire – Nonette-Orsonnette

**Le tracé traverse le centre historique d'Issoire** et longe la couze Pavin en passant par le complexe sportif du Bout-du-Monde puis sous l'A75, en direction de Parentignat.

Le pont suspendu de Parentignat, actuellement fermé à l'accès au public, va être restauré dans le

cadre du projet Via Allier pour une réouverture aux modes doux.

Passant ensuite par la zone artisanale, l'itinéraire traverse le bourg de Parentignat en direction des Pradeaux. Puis vient **le passage du lieu-dit Roussy sur la commune de Nonette-Orsonnette**.



**Points d'intérêt :** Issoire (Pays d'Art et d'Histoire), pont suspendu et château de Parentignat, butte de Nonette.



## Section 4 - Nonette-Orsonnette - Auzat-la-Combelle

L'itinéraire chemine **au pied de la butte de Nonette**, passe sous le pont Pakowski et atteint **Auzat-la-Combelle**.

 **Points d'intérêt :** pont Pakowski, patrimoine minier d'Auzat-la-Combelle.

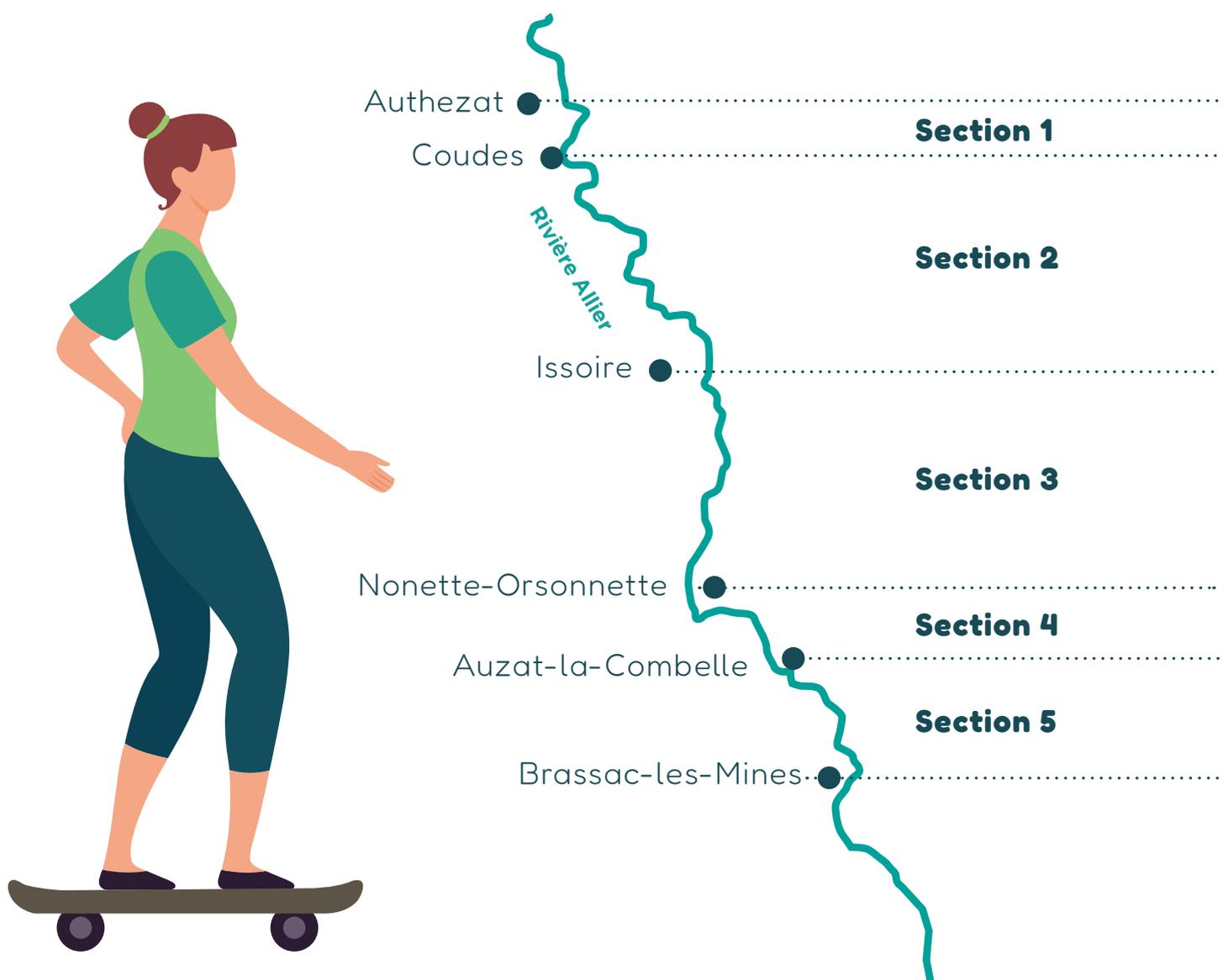


## Section 5 - Auzat-la-Combelle - Brassac-les-Mines

**Longeant les boisements des bords d'Allier**, l'itinéraire entre dans le bourg de Jumeaux puis franchit le pont sur l'Allier en direction de Brassac-les-Mines. Dans la traversée de cette dernière

commune, le tracé emprunte les anciens quais d'Allier avant de rejoindre **Sainte-Florine pour la continuité de l'itinéraire Via Allier en Haute-Loire**.

 **Points d'intérêt :** domaine des Étangs Bleus, Jumeaux, quais d'Allier et patrimoine minier à Brassac-les-Mines.



## APRÈS LA CONCERTATION



**Bilan de la concertation**



**Étapes à venir**



**Calendrier prévisionnel du projet**

### Comment participer à la concertation ? Où s'informer ?

- Grâce au présent **dossier de concertation**.
- Sur le site internet du Département du Puy-de-Dôme : **[www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr)**, rubrique Via Allier.
- Avec **l'exposition itinérante**, mise à disposition des communes à leur demande.

### Comment s'exprimer et contribuer ?

- Lors de **la réunion publique** dont la date sera communiquée ultérieurement.
- En envoyant un mail à l'adresse suivante : **[projetviaallier@puy-de-dome.fr](mailto:projetviaallier@puy-de-dome.fr)**
- En adressant un courrier au Président du Conseil départemental à l'adresse suivante :  
**Hôtel du Département  
24 rue Saint-Esprit  
63000 CLERMONT-FERRAND**

### Comment suivre le projet après la phase de concertation ?

- Sur le site internet du Département du Puy-de-Dôme : **[www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr)**, rubrique Via Allier.
- En consultant **le bilan de concertation** qui synthétisera les contributions du public, les mesures que le maître d'ouvrage juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements que celui-ci tire de la concertation. Il sera rendu public et disponible sur ce même site internet.
- En consultant **le dossier qui sera mis à l'enquête publique** début 2024.
- En venant à l'une des **permanences** qui seront organisées par le commissaire-enquêteur.



### **Le Département du Puy-de-Dôme s'engage à :**

- Poursuivre les échanges avec tous les acteurs du territoire jusqu'à la mise en service de l'aménagement.
- Poursuivre le dialogue avec vous et l'ensemble des acteurs du territoire jusqu'à la mise en service de l'aménagement de notre Via Allier.



### **Les points d'attention sur lesquels nous serons vigilants tout au long du projet :**

#### **1 Franchissements**

De nombreux ouvrages d'art font partie intégrante de la Via Allier (franchissement en l'état, modification de l'ouvrage pour sécuriser la traversée, installation de passerelle).

#### **2 Conditions de circulation et respect de l'activité agricole pour une cohabitation en harmonie**

**La Via Allier cohabitera avec l'activité agricole en :**

- Favorisant le partage des circulations entre agriculteurs et usagers.
- Valorisant les productions locales.

#### **3 Aires de services**

Plusieurs aires de services sont prévues, en concertation avec les communes concernées.

#### **Acquisitions foncières**

Le Département procédera aux acquisitions foncières des emprises privées strictement nécessaires au projet.

# Via Allier

la voie douce de notre territoire

PUY-DE-DÔME

 **TOUTES LES INFOS SUR :**  
**[puy-de-dome.fr/territoires/via-allier](http://puy-de-dome.fr/territoires/via-allier)**

 **UNE QUESTION ?**  
**[projetviaallier@puy-de-dome.fr](mailto:projetviaallier@puy-de-dome.fr)**

CONCEPTION : RÉSONANCE PUBLIQUE ; CRÉDIT ILLUSTRATIONS : FREEPIK

